



Registre des activités de traitement des données personnelles

(Article 31 du règlement 2018/1725)

Version du : 19/04/2022

Numéro de référence : 217

Statut, activité productivité et carrière du personnel de la traduction juridique

Domaine d'activité : Activité administrative

Coordonnées

<i>Responsable du traitement ou Responsables conjoints du traitement :</i>	Direction générale du Multilinguisme (DGM).	<i>Délégué à la protection des données :</i> Contact DataProtectionOfficer@curia.europa.eu
<i>Coordonnées de contact :</i>	DGM_secretariat@curia.europa.eu .	
<i>Service traitant :</i>	Les directions et unités de la traduction juridique et l'unité OAM.	
<i>Sous-traitant :</i>	Néant.	

Accessible au public

Description du traitement

1) *Finalité du traitement*

Le présent traitement a pour finalité d'assurer le bon fonctionnement de la DGM dans l'exercice de sa mission, à savoir établir des traductions juridiques au titre du régime linguistique impératif de la Cour de justice. Les données personnelles sont traitées selon les finalités suivantes :

- suivi de l'avancement des travaux et des flux et gestion du service et des effectifs ;
- attribution des droits d'accès informatique aux documents et aux applications de travail correspondant aux fonctions professionnelles des personnes concernées ;
- facilitation des échanges et de la coopération entre les personnes travaillant sur le même document dans les différentes unités linguistiques ;
- suivi des jours de travail effectifs et de la productivité générale ;
- élaboration de rapports et de statistiques pour les finalités précédentes ;
- intégration dans le rapport annuel de la DGM des informations liées aux effectifs ;
- contribution à l'établissement des rapports de notation.

2) *Description du traitement*

La DGM recueille et traite certaines données personnelles des effectifs de la traduction juridique dans le cadre de l'application « Suivi II », un système d'information pour l'ensemble de la gestion du service et du flux de travail de la traduction juridique. L'application permet aussi la génération de rapports qui

participent à la notation du personnel de la traduction juridique. Ces rapports incluent des données à caractère personnel et affichent l'activité et la productivité des personnes concernées.

<i>Catégorie de personnes concernées</i>	<i>Catégorie de données concernées</i>	<i>Durée de conservation des données</i>
Le personnel de la traduction juridique	Dates d'entrée et sortie de la DGM ; sigle, nom, prénom, civilité, date de naissance ; unité d'appartenance, catégorie de fonctions (AD, AST), poste ; bureau, numéro de téléphone du bureau ; horaire de travail, le cas échéant dates du début et/ou fin du contrat ; langues maîtrisées ; formule horaire (temps plein, 50%, etc.) ; date de début et fin des absences, nombre d'heures, types d'absence (temps partiels, congé, congé spécial, maladie, maternité, mission, formation, autres) ; pendant une période de référence, nombre de pages traduites, révisées, corrigées ou dactylographiées, travaux et tâches attribués, jours effectifs.	<p>Selon les fonctionnalités disponibles du système d'information actuellement opérationnel, les données relatives à l'évaluation de la productivité du personnel de la traduction juridique sont accessibles dans la base de données « Suivi II » pendant 10 ans à compter de l'établissement du rapport de notation se rapportant à l'année à laquelle les données se réfèrent. Après cette date, elles ne seront accessibles qu'au personnel désigné de l'unité Outils d'aide au multilinguisme pour des raisons d'assistance technique et afin de produire des statistiques non nominatives.</p> <p>Selon les fonctionnalités disponibles du système d'information actuellement</p>

		opérationnel, les données historiques sont conservées dans « Suivi II » et accessibles seulement au personnel désigné de l'unité Outils d'aide au multilinguisme.
--	--	---

3) <i>Destinataires</i>	
a) <i>Au sein de l'institution</i>	<p>Les gestionnaires au sein de la DGM ont accès aux données. Pour les gestionnaires au niveau des unités linguistiques, l'accès est limité aux données concernant leur unité.</p> <p>Les membres du personnel de la DGM ont accès à leurs propres données.</p> <p>La page « Qui fait quoi » est accessible à partir de la page intranet de la Cour par tout le personnel de la Cour mais permet de visualiser uniquement les données concernant les documents dans une seule affaire.</p>
b) <i>À l'extérieur de l'institution</i>	Néant.
4) <i>Transfert à un pays tiers ou une organisation internationale</i>	Néant.
5) <i>Mesures de sécurité</i>	Gestion des droits d'accès nominative.
6) <i>Notice d'information</i>	Une notice d'information concernant ce traitement de données personnelles est publiée sur le site intranet de la DGM.

Accessible au public

7) *Limitations des droits*

Néant.

Accessible au public